

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PLAN D'ORGON

- 53/2025 -

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

APPROBATION DU PROJET DE PLAN DE MOBILITE (PDM) DE TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et cinq et le 15 septembre 2025 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Plan d'Orgon, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean Louis LEPIAN, Maire, et suivant la convocation en date du 05 septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice	23
présents	20
représentés	2
excusé(e)	1
Absents (e)	0
votants	22

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, VALLET Jocelyne, GUICHARD Jérôme, BOUNOIR Claudine, CURNIER Serge, FEUILLET Solange, TARDIEU Marc, CALABRESE Jacqueline, AMBERG MARC, RUBBIONI Mireille, SANCHEZ Alain, INNOCENTI Dominique, COUDERC Christine, CLARETON Thierry, PAULEAU Serge, EPAMINONDAS Jimmy, DI GIOIA Gaëlle, MARINI Marlène, CATHELAN Bernard, LIBRERI Emmanuelle.

Résultat des votes :	
Pour	22
Contre	0
Abstention	0
Excusé (e)	1
Absents (e)	0

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Madame STOYANOV Annie, a donné pouvoir à Monsieur LEPIAN Jean Louis, Madame JARILLOT Emilie a donné pouvoir à Monsieur GUICHARD Jérôme.

Adoptée à l'unanimité,

EXCUSE : Monsieur PEIRONE Laurent

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Maire, ouvre la séance à 18h00.

Nomination du secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT,

Monsieur Alain SANCHEZ **est nommé secrétaire de séance.**

Rapporteur : Madame Claudine BOUNOIR.

Objet : APPROBATION DU PROJET DE PLAN DE MOBILITE (PDM) DE TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune de PLAN D'ORGON est membre de l'Agglomération Terre de Provence. Elle y est représentée par Monsieur Jean-Louis LEPIAN et Madame Jocelyne VALLET

Le Conseil Communautaire de Terre de Provence Agglomération dans sa séance du 17 juillet 2025 s'est prononcé sur le projet de son Plan de Mobilité de Terre de Provence Agglomération.

L'ensemble des documents composant le PDM est consultable sur le site de Terre de Provence Agglomération dans la rubrique « notre quotidien » - « mobilités ».

Conformément aux dispositions de l'article L1214-14 du Code des transports, il est proposé d'approuver la délibération n°2025_149 du 17/07/2025 Arrêt du Plan Mobilité 2025-2035.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Approuve la délibération n°2025_149 du 17/07/2025 portant l'arrêt du Plan Mobilité 2025-2035 votée par Terre de Provence Agglomération dans le cadre d'institution associée.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à l'application de cette délibération.



Le Maire,

Jean Louis LEPIAN